

ECETIA FINANCES SCRL
Rapport de rémunération

Table des matières

1	Introduction.....	2
2	Le Rapport de rémunération.....	3
2.1	Informations relatives aux administrateurs publics – Année 2019.....	3
2.1.1	Règles générales.....	3
2.1.2	Informations relatives aux mandats, à la rémunération des administrateurs publics et à la participation aux réunions des organes – Année 2019	6
	Fait à Liège, le 4 mai 2020	8

1 Introduction

Le Groupe ECETIA se compose de deux intercommunales et d'une société à participations publiques locales significatives (SPPLS).



Intercommunale

Intercommunale « pure » dont tous les associés sont des pouvoirs publics à savoir 47 villes et communes ainsi que les provinces de Liège et de Luxembourg.



Real Estate

SPPLS dont 100% du capital est détenu par ECETIA Intercommunale



Finances

Intercommunale « mixte » dont le capital est détenu par des communes, des provinces, des intercommunales et des coopérateurs privés.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion, de vous faire rapport sur l'évolution des affaires de l'intercommunale au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice, ainsi que l'affectation des résultats obtenus.

2 Le Rapport de rémunération

2.1 Informations relatives aux administrateurs publics – Année 2019

Le régime des rémunérations des mandataires a été revu suite à l'adoption du Décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales (ci-après le « Décret Gouvernance »).

2.1.1 Règles générales

Lors de son Assemblée générale du 25 juin 2019, ECETIA Finances a fixé les jetons de présences des administrateurs et membres du Bureaux exécutifs et des rétributions des Présidents, Vice-Président sur proposition du Comité de rémunération du 23 avril 2019.

Conformément à l'article L1523-17 § 2 du CDLD, le Comité de rémunération doit établir annuellement un rapport écrit comprenant les informations sur :

1° les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ;

2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

Dans une logique de « Groupe », les intercommunales ECETIA Intercommunale SCRL, ECETIA Finances SCRL ont décidé collégialement ce qui suit en termes de politique de rémunération des membres de leurs Conseils d'administration et de leurs Comités d'audit ainsi que des membres des Organes Restreints de Gestion (ORG) qu'elles décideraient d'instaurer, en ce compris ceux d'un éventuel Bureau exécutif (BE).

A) Les membres des CA et des ORG (en ce compris les membres d'un éventuel BE) percevront un seul jeton de présence pour l'ensemble des réunions des différents organes organisées à une même date, quelle que soit l'intercommunale concernée.

Le débiteur du jeton sera, dans l'ordre et selon que les personnes siègent dans tous ou seulement certains organes : ECETIA Intercommunale, puis ECETIA Finances

Conformément à l'article L5311-1, §7 (nouveau) du CDLD, cette règle s'applique également aux jetons de présence des Présidents et vice-Présidents d'un éventuel ORG (ou d'un éventuel BE) dans l'hypothèse où cette (vice) Présidence ne serait pas assurée par les Président et vice-Président du CA.

B) Les membres du Comité d'audit percevront un seul jeton de présence pour l'ensemble des réunions du Comité d'audit organisées à une même date, quelle que soit l'intercommunale concernée et peu importe qu'ils siègent dans un seul ou dans plusieurs comités d'audit.

Le débiteur du jeton sera, dans l'ordre et selon que les personnes siègent dans tous ou seulement certains organes : ECETIA Intercommunale, puis ECETIA Finances

- C) **Les Présidents et vice-Présidents du CA** percevront une seule rémunération, peu importe qu'ils soient Président ou vice-Président du (des) CA de l'une, deux ou des trois des intercommunales ECETIA.

Le débiteur de la rémunération du Président et vice-Président de plusieurs CA sera l'intercommunale justifiant le montant de rémunération le plus élevé en application de l'article L 5311-1 (nouveau) et l'annexe 1^{ère} (nouvelle) du CDLD.

Les mandats des administrateurs d'Ecetia Real Estate sont à titre gratuit et prendront fin à l'échéance d'une période de 6 ans (2025).

Jetons de présence des Administrateurs :

Considérant que le jeton de présence est fixé à 125,00 € brut, montant rattaché à l'indice pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990, qui au 1^{er} octobre 2018, s'élevait à 1,7069. Le montant du jeton s'élève donc à $125,00 \text{ €} \times 1,7069 = 213,37 \text{ €}$.

A noter que le nombre de réunion donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut pas dépasser, pour un conseil d'administration, 12 réunions par an et ce, conformément à l'article L5311-1§11 (nouveau) du CDLD (tel que modifié par l'article 52 du Décret Gouvernance).

Rémunérations et avantages en nature de la Présidence

Sur base de la réglementation applicable (article L5311-1 du CDLD et annexe du CDLD fixant les plafonds en matière de rémunérations et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés de président), le plafond barémique est déterminé sur base des trois critères suivants :

1. Critère de la population (limites des classes arrondies pour plus de lisibilité) :

- Population située entre 250.000 et 450.000 habitants

Les 7 communes d'ECETIA Finances représentant 362.799 habitants.

2. Critère du Chiffre d'affaires :

- Chiffre d'affaires inférieur à 2.750.000 €

Le chiffre d'affaires à considérer est celui repris dans les derniers comptes annuels (comptes 70 à 74 et 70 à 76A à partir des comptes annuels 2016) approuvés par l'Assemblée générale ou à défaut de mention du chiffre d'affaires, l'addition des comptes 9900 et 60/61.

3. Critère du personnel occupé en ETP :

- Moins de 10 personnes occupées : Pers = 0,25

Le nombre de personnes occupées est calculé en équivalents temps plein inscrits au registre du personnel. En cas de fusion ou de restructuration d'une personne morale, le nombre de personnes occupées pris en référence est celui figurant dans le rapport de fusion ou de restructuration.

Sur la base de ces trois critères, le plafond applicable à la rémunération de la Présidence d'ECETIA Finances s'élève à 8.570,21 €, avantages en nature inclus.

Pour information, le montant susvisé indexé sur la base de l'indice pivot en vigueur au 1/10/2018 (1,7069) s'élève à 14.628,49 €.

Rémunérations et avantages en nature de la Vice-présidence

Le montant maximal annuel brut des jetons de présence ou de la rémunération et des avantages en nature du vice-président ne peut être supérieur à septante-cinq pourcents du montant maximal de la rémunération et des avantages en nature que peut percevoir le président de la même personne morale.

Considérant que la rémunération et avantages en nature du Président s'élève à 8.570,21 €, le plafond applicable à la rémunération de la Vice-Présidence d'ECETIA Finances s'élève à 6.427,66 €, avantages en nature inclus.

Pour information, le montant susvisé indexé sur la base de l'indice pivot en vigueur au 1/10/2018 (1,7069) s'élève à 10.971,37 €.

Jetons de présence des membres des Organes Restreints de Gestion

Considérant que le jeton de présence est fixé à 125,00 € brut, montant rattaché à l'indice pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990, qui au 1^{er} octobre 2018, s'élevait à 1,7069. Le montant du jeton s'élève donc à $125,00 \text{ €} \times 1,7069 = 213,37\text{€}$.

A noter que le nombre de réunion donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut pas dépasser :

- pour un organe restreint de gestion qui gère un secteur d'activité, 12 réunions par an ;
- pour un bureau exécutif, 18 réunions par an ;

et ce, conformément à l'article L5311-1§11 (nouveau) du CDLD (tel que modifié par l'article 52 du Décret Gouvernance).

Jetons de présence des membres du Comité d'audit

Considérant que le jeton de présence est fixé à 125,00 € brut, montant rattaché à l'indice pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990, qui au 1^{er} octobre 2018, s'élevait à 1,7069. Le montant du jeton s'élève donc à $125,00 \text{ €} \times 1,7069 = 213,37 \text{ €}$.

A noter que le nombre de réunion donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut pas dépasser trois réunions par an et ce, conformément à l'article L5311-1, §11, alinéa 2 (nouveau) du CDLD (tel que modifié par l'article 52 du Décret Gouvernance).

2.1.2 Informations relatives aux mandats, à la rémunération des administrateurs publics et à la participation aux réunions des organes – Année 2019

Titre	Nom, prénom	Durée du mandat		Rémunération annuelle brute	Détail & Justification de la rémunération	Nbr de réunions	% présence
		Début	Fin				
Conseil d'administration							
Président	HUPKENS JEAN-PIERRE	25/06/2013	31/01/2019	0,00 €	Rémunération annuelle	1/1	100%
Président	MANIGLIA GIUSEPPE	01/02/2019	24/06/2025	12.190,40 €	Rémunération annuelle	8/9	89%
Vice-président	CROISIER ADRIEN	22/01/2019	24/06/2025	10.057,08 €	Rémunération annuelle	9/10	90%
Administrateur	BELTRAN FABIEN	25/06/2019	24/06/2025	853,48 €	Jeton(s) de présence	4/6	67%
Administratrice	BOHET DENISE	25/06/2019	24/06/2025	1.066,85 €	Jeton(s) de présence	5/6	83%
Administrateur	BREBAN JEAN-MARIE ¹	29/06/2007	24/06/2025	640,11 €	Jeton(s) de présence	3/10	30%
Administrateur	CALLEGARI ELISABETTA ²	20/03/2012	24/06/2025	640,11 €	Jeton(s) de présence	3/10	30%
Administrateur	CETIN NERMIN	26/06/2018	24/06/2025	2.133,70 €	Jeton(s) de présence	10/10	100%
Administrateur	DOBBLESTEIN STEFFI	22/01/2019	25/06/2019	426,74 €	Jeton(s) de présence	2/3	67%
Administrateur	ETHIAS SA (repr. BOURDOUX J-M.)	26/06/2018	24/06/2025	1.807,26 €	Jeton(s) de présence	9/10	90%
Administratrice	GROSCH ROBERT	25/06/2013	25/06/2019	0,00 €	Jeton(s) de présence	4/4	100%
Administrateur	GROSJEAN PHILIPPE	09/11/2017	25/06/2019	0,00 €	Jeton(s) de présence	4/4	100%
Administrateur	GUCKEL IRWIN	22/01/2019	24/06/2025	1.066,85 €	Jeton(s) de présence	5/10	50%
Administrateur	LACH NADINE	25/06/2019	24/06/2025	0,00 €	Jeton(s) de présence	0/6	0%
Administrateur	LEFEBVRE JEAN-LOUIS	25/06/2013	21/02/2019	213,37 €	Jeton(s) de présence	1/1	100%
Administrateur	LUX VALERIE	22/01/2019	24/06/2025	1.706,96 €	Jeton(s) de présence	8/10	80%
Administrateur	PEETERS JEAN-CLAUDE	26/03/2013	24/06/2025	2.133,70 €	Jeton(s) de présence	10/10	100%
Administrateur	PETRY MARCEL ³	26/06/2018	24/06/2025	2.129,51 €	Jeton(s) de présence	8/10	80%
Administratrice	RASSILI AHMED	25/01/2018	24/06/2025	1.493,59 €	Jeton(s) de présence	7/10	70%
Administrateur	ROUZEEUW ROBERT	25/06/2019	24/06/2025	1.280,22 €	Jeton(s) de présence	6/6	100%

¹ Rémunération cédée à l'employeur, le mandat étant exercé dans le cadre des fonctions salariées de l'administrateur.

² Rémunération cédée à l'employeur, le mandat étant exercé dans le cadre des fonctions salariées de l'administrateur.

³ Rémunération cédée à l'employeur, le mandat étant exercé dans le cadre des fonctions salariées de l'administrateur.

Administratrice	SIMON GIL	25/06/2013	25/06/2019	0,00 €	Jeton(s) de présence	0/4	0%
Administrateur	SPI SCRL (repr. par SIMON L.)	26/06/2018	24/06/2025	516,36 €	Jeton(s) de présence	3/10	30%
Administrateur	WILLEMS THIERRY	21/02/2019	25/06/2019	0,00 €	Jeton(s) de présence	3/3	100%
Administrateur	WOOLF JULIEN	25/06/2019	24/06/2025	640,11 €	Jeton(s) de présence	3/6	50%

Titre	Nom, prénom	Durée du mandat		Rémunération annuelle brute	Détail & Justification de la rémunération	Nbr de réunions	% présence
		Début	Fin				
Comité d'audit							
Administrateur	BELTRAN FABIEN	27/06/2019	24/06/2025	0,00 €	Jeton(s) de présence	0/1	0%
Administrateur	CROISIER ADRIEN	26/06/2018	24/06/2025	426,74 €	Jeton(s) de présence	2/2	100%
Administrateur	ETHIAS SA (BOURDOUX J-M.)	26/06/2018	24/06/2025	516,36 €	Jeton(s) de présence	2/2	100%
Administratrice	GROSCH ROBERT	21/02/2019	26/06/2019	213,37 €	Jeton(s) de présence	1/1	100%
Administrateur	PEETERS JEAN-CLAUDE	27/06/2019	24/06/2025	213,37 €	Jeton(s) de présence	1/1	100%
Comité de rémunération							
Administrateur	GROSCH ROBERT	21/02/2019	26/06/2019	0,00 €	Jeton(s) de présence	1/1	100%
Administrateur	LUX VALERIE	27/06/2019	24/06/2025	0,00 €	Jeton(s) de présence	1/1	100%
Administrateur	PEETERS JEAN-CLAUDE	27/06/2019	24/06/2025	0,00 €	Jeton(s) de présence	1/1	100%
Administrateur	PETRY MARCEL ⁴	21/02/2019	24/06/2025	0,00 €	Jeton(s) de présence	1/2	50%

Commentaires :

- Conseil d'administration
 - Président et vice-Président : rémunération
 - Autres : jetons de présence
- Comité d'audit: jetons de présence
- Comité de rémunération : non rémunéré

⁴ Rémunération cédée à l'employeur, le mandat étant exercé dans le cadre des fonctions salariées de l'administrateur.

Fait à Liège, le 4 mai 2020

Giuseppe MANIGLIA
Président du Conseil d'administration